



*Mission Permanente de la République d'Haïti  
auprès des Nations Unies*

**ALLOCUTION**

de

**Son Excellence Monsieur Denis REGIS**

**Ambassadeur**

**Représentant Permanent de la République d'Haïti**

**Dans le cadre du Débat général de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'Objectif de Développement durable No. 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

**New York, le 9 juin 2017**

**Vérifier au prononcé**

*815 Second Avenue, 6th Floor, New York, N.Y. 10017  
Tel: 212-870-4840 Fax: 212-661-8698 Email: [mphonu.newyork@diplomatie.ht](mailto:mphonu.newyork@diplomatie.ht)  
Website: [www.missionpermanentehaitionu.ht](http://www.missionpermanentehaitionu.ht) [www.unmissionofhaiti.ht](http://www.unmissionofhaiti.ht)*

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

1- La délégation de la République d'Haïti s'associe pleinement aux déclarations faites par les distingués représentants de l'Équateur au nom du Groupe des 77 et la Chine, des Maldives au nom de l'Alliance des Petits États Insulaires en Développement (PIED) et du Bangladesh au nom des Pays les Moins Avancés (PMA). Elle voudrait adresser ses plus vives félicitations aux deux Co-facilitateurs de cette importante Conférence mondiale sur les océans : l'Ambassadeur Alvaro MENDONCA e MOURA du Portugal et l'Ambassadeur Burhan GAFOOR de Singapour. Grâce à leur effort inlassable et à leur remarquable activité de préparation, il est raisonnable d'anticiper des échanges très constructifs et un résultat final fructueux de ces assises, appelées sans nul doute à faire date dans les annales du développement durable.

2- Au moment où de toutes parts montent de nouvelles inquiétudes face à l'aggravation de la crise écologique, au moment où certaines remises en question de l'Accord de Paris sur le climat suscitent de légitimes préoccupations, il y a lieu de se réjouir de la tenue de cette Conférence mondiale sur les océans. Son objectif, clairement affirmé, est de maintenir l'élan politique nécessaire à la réalisation de l'objectif 14 des Objectifs de développement durable (ODD), c'est-à-dire conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

3- Vingt-cinq ans après le Sommet de Rio, nul ne peut plus ignorer les conséquences néfastes de la dégradation accélérée de l'environnement, ni les nouvelles menaces qu'elle fait naître pour la génération actuelle et, davantage encore, pour les générations futures. Elles sont clairement mises en relief dans les documents de la Conférence.

4- Déjà, le réchauffement climatique touche des régions entières, avec son cortège de maux, parmi lesquels les migrations massives et souvent forcées, et la menace de disparition qu'il fait planer sur certains pays insulaires du Sud, en particulier. Voilà pourquoi l'enjeu de cette conférence est crucial. Il s'agit non seulement de sonner l'alarme sur les effets de l'accentuation des pressions humaines, de la pollution, des changements climatiques, de l'épuisement des ressources, mais aussi et surtout d'« inverser le déclin précipité de la santé des océans et des mers ». En un mot, il s'agit de rattraper les retards et d'adopter les mesures concrètes qui s'imposent pour que les mers et les océans puissent être écologiquement préservés.

5- Car, ce qui est en jeu, tout compte fait, c'est bien l'avenir de la planète, « notre avenir à tous », avec le risque que le XXI<sup>e</sup> siècle ne devienne, pour les générations futures, « celui d'un crime de l'humanité contre la vie », pour reprendre une expression chère à un homme d'État.

Monsieur le Co-Président,

6- Le déclin de la santé des océans – toutes les données le prouvent – s'avère particulièrement préjudiciable au développement économique. Il contribue, dans une large mesure, à saper les efforts déployés, à l'échelle nationale et internationale, en vue d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2030, l'un des objectifs clés du Programme de développement durable.

7- Petit État insulaire, confronté à des handicaps structurels qui limitent considérablement sa marge de manœuvre sur le plan économique, la République d'Haïti est déjà aux prises avec les répercussions sévères de la crise environnementale. La série d'ouragans de forte puissance qui se sont abattus dans un court intervalle sur le pays – dont l'ouragan Matthew en 2016 – illustre bien cette tendance à l'amplification sensible des effets des catastrophes naturelles enregistrées ces dernières années.

8- A l'instar de bien des pays des Caraïbes et du Tiers-Monde, Haïti est donc légitimement préoccupée par les conséquences de la pollution et de la surexploitation des océans et des mers, par la pression accrue, insoutenable, qui s'exerce sur ses habitats côtiers, et par l'épuisement des ressources halieutiques, dont sa population tire une part substantielle de ses moyens d'existence et de ses revenus.

9- La dégradation accélérée de la santé des océans représente donc une lourde menace à long terme pour la sécurité alimentaire, pour la santé humaine, pour la croissance, en bref, pour le développement global du pays, dont les efforts pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable risquent d'être réduits à néant. Voilà pourquoi le Gouvernement haïtien tient pour nécessaire et indispensable la réaffirmation par la communauté internationale de la place et du rôle essentiel des mers et des océans, lesquels sont le fondement même de la vie sur notre planète.

10- Nous n'avons d'autres choix – si nous voulons éviter l'irréversible – que d'adopter de nouveaux modes de production, de consommation et de croissance, qui soient écologiquement et économiquement viables, qui permettent d'inverser la courbe de la pollution, de la réduction de la biodiversité marine, du réchauffement climatique, bref, qui tiennent compte de l'absolue nécessité de gérer ces biens publics mondiaux que sont les mers et océans dans un esprit de véritable partenariat et de solidarité planétaire.

11- Ce choix engage la responsabilité collective de tous les États, celle des pays industrialisés comme celle des pays en développement, qui sont appelés à agir afin de gérer plus efficacement l'environnement et de mieux « conserver et exploiter les océans, les mers et les ressources marines », grâce à des systèmes plus soutenables, plus économes en ressources naturelles, en déchets, en pollutions.

12- Nous croyons, en outre, à la nécessité d'un nouvel élan de solidarité à l'égard des États insulaires en développement, moins nantis, plus vulnérables, plus menacés par le réchauffement climatique et par la dégradation de la santé des mers et océans.

13- A l'échelle des Caraïbes, en particulier, nous croyons opportun un renforcement substantiel de la coopération Nord/Sud, qui peut être d'un apport appréciable dans la gestion durable des mers et des ressources marines et le développement global des États insulaires de la région, tout en permettant de lutter plus efficacement contre les menaces croissantes à l'environnement.

Monsieur le Co-Président,

14- Il est devenu évident que le concept de paix et de sécurité internationales – l'un des piliers sur lesquels reposent les Nations Unies – doit s'élargir pour englober toutes les sources majeures de menaces à la stabilité et au développement international. « Il ne saurait y avoir de sécurité sans développement ou de développement sans sécurité », rappelait à cet égard le Secrétaire général de l'ONU.

15- L'élimination de la pauvreté, y compris l'extrême pauvreté, est « le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face », comme nous l'a rappelé si opportunément la Résolution 70/226 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

16- Nous souhaitons ardemment que cette Conférence donne la nouvelle impulsion politique tant attendue à la lutte pour inverser la dégradation de l'état de santé des océans, qui doit donc être au cœur des efforts tendant à la réalisation du développement durable, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

Je vous remercie.